



# C.R.MACKINTOSH EN ROUSSILLON

## NEWSLETTER N°2

### LES VŒUX DES CO-PRESIDENTES

En ce tout début de 2019 nous tenons à vous présenter les meilleurs vœux du Conseil d'administration de l'Association C.R.Mackintosh en Roussillon.

Que l'année nouvelle puisse voir se concrétiser nos projets les plus chers parmi lesquels l'espoir d'un développement harmonieux de nos trois Centres de PORT VENDRES, BELESTA et AMELIE-les BAINS-PALALDA en tentant surtout d'y apporter un souffle nouveau, en multipliant nos contacts avec nos amis Ecossais particulièrement avec l'appui de la CRM Society à GLASGOW, en organisant des voyages culturels ouverts à tous nos sociétaires et en portant un effort particulier sur notre communication numérique pour mieux faire connaître nos activités et notre actualité par l'édition régulière d'une NEWSLETTER comme nous nous y sommes engagés.

A titre personnel nous souhaitons que vous puissiez bénéficier d'un zeste de réussite, d'une once de bonne humeur, d'un grain de tendresse, d'une grande cuillerée de gentillesse et d'un grand bol de santé le tout saupoudré d'un soupçon de joie pour faire de cette année un bon crû à défaut de millésime.

Bien cordialement.  
Michèle GRAU et Jane FORSYTH: Co-Presidentes.

### NOTE FROM THE CO-PRESIDENTS

As we move into 2019 let the members of the Managing Committee of the Association Charles Rennie Mackintosh en Roussillon offer you their very best wishes for the New Year.

We are hoping that our key projects for the following year will be carried out. We aim to bring harmony to the Association, better integrating the three sites (Port-Vendres, Belesta and Palalda) and working more closely with the CRM Society in Scotland. The organisation of cultural trips for the benefit of all our members is also under way and we are at present focusing on digital communication to advertise our current activities and events, as a first step, through the publication of the present newsletter, as promised.

As for you personally, our wishes are that you will have success, happiness, friendship, kindness and much health, making 2019 a vintage joyful year!

Kind regards  
Jane FORSYTH and Michèle GRAU: Co-Presidents.

### ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE

Le travail concernant les statuts est en cours. Nous vous rappelons que l'objectif est de fixer un cadre clair pour le fonctionnement de l'association. Les statuts actuels sont en annexe de cette newsletter (vous pourrez d'ailleurs noter que l'article 15 suit directement l'article 11 !!!). Nous vous invitons à faire toutes les suggestions que vous jugerez utiles. Les modifications seront étudiées lors du prochain conseil d'administration et le résultats de ce travail sera publié dans une prochaine newsletter. Il sera ensuite soumis au vote lors de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2019.

Nous vous proposerons également de tenir nos assemblées générales au cours du premier trimestre de chaque année civile.

### LE PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il se tiendra le 6 février 2019 et la prochaine newsletter vous informera des résultats de ses travaux et nous y joindrons le compte rendu officiel. Mais si vous avez des sujets que vous souhaitez voir évoqués lors de ce conseil, vous pouvez d'ores et déjà nous en faire part via le mail de l'association.

## DON À LA GLASGOW SCHOOL OF ART

Un chèque de 2000€ a été envoyé accompagné d'un courrier de soutien à la reconstruction de l'école. Nous venons de recevoir une chaleureuse lettre de remerciement de la part d'Alan Horn, directeur du service du développement.

## NOËL AU CENTRE DE PORT- VENDRES : “ LAST MINUTE CHRISTMAS SHOPPING “



Cette manifestation s'est déroulée le vendredi 21 décembre au centre du Dôme de Port-Vendres.

Nous avons accueilli de nombreux visiteurs qui ont pu effectuer quelques achats.

Il y a aussi eu de nouveaux adhérents.

L'ambiance festive autour d'un vin chaud et de diverses pâtisseries écossaises traditionnelles a été beaucoup appréciée. Nous avons eu le plaisir de recevoir la visite de monsieur Jean-Pierre Roméro, maire de Port-Vendres et de son premier adjoint, monsieur Georges Grau.

## GESTION COMPTABLE

L'exercice 2018 est clos et le trésorier, monsieur Gilbert Suk, a finalisé l'état des comptes en fonctions des documents en sa possession. Une demande officielle a été faite auprès du trésorier précédent, monsieur Christopher Jose pour récupérer le dossier comptable qu'il détient toujours. Il nous a répondu qu'il allait le faire dès que son état de santé pourrait le lui permettre. Nous lui souhaitons sincèrement un bon rétablissement.

Un rendez-vous a été pris auprès d'un expert comptable pour étudier la situation actuelle et 3 membres du bureau (Michèle Grau, Sylvie Plas et Gilbert Suk) l'ont rencontré. Nous avons été écoutés attentivement et nous en sommes repartis avec des conseils éclairés et intéressants qui nous permettront d'avancer dans nos démarches.

Nous sommes aussi à la recherche d'un vérificateur aux comptes pour garantir les exercices futurs.

Dans un souci de transparence totale, l'état de tous les comptes ainsi que tous les documents concernés seront à la disposition de tous les conseils d'administration et de toutes les assemblées générales. Et si vous voulez les consulter en dehors de ces instances, il vous suffira d'en faire la demande par mail.

## LE SITE INTERNET

Une demande a été faite à monsieur Robin Crichton afin qu'il nous transmette toutes les informations nécessaires pour que nous puissions gérer par nous même les sites et APP qui ont été payés par l'association. Celui-ci ne nous a fait aucune réponse. Nous attendons encore un peu avant d'engager une procédure plus contraignante.

## TRAVAIL SUR LE BLOG

Il est en phase de démarrage. Le choix de l'hébergement sera validé lors du prochain conseil d'administration sur présentation d'un dossier comparatif.

## VOYAGE EN ECOSSE

Ce projet est en cours. Jane Forsyth travaille sur son organisation : itinéraire, hébergements, visites... Actuellement, les dates probables sont du 10 au 17 juin 2019. Attention, elles ne sont pas encore retenues et si nous vous les indiquons, c'est simplement pour que vous puissiez réagir avant que la proposition ne soit ferme.

## AIDEZ-NOUS !

Comme vous le savez, votre conseil d'administration est mandaté pour faire vivre l'association. Mais il vous appartient de participer dans la mesure de vos moyens et de vos disponibilités.

Nous devons entretenir le chemin Mackintosh qui se compose d'une trentaine de supports dispersés dans le département. Celles et ceux qui veulent bien investir un peu de leur temps pour nous aider sont les bienvenus. Il s'agit de retirer les mauvaises herbes, de nettoyer les supports... Faites vous connaître en envoyant un mail à votre association.

Par ailleurs, si vous souhaitez effectuer des permanences à la boutique de Port-Vendres, vous pouvez prendre contact avec madame Michèle Grau (toujours par l'intermédiaire du mail de l'association).

## LE BILAN 2018 DES BOUTIQUES

Le montant des ventes s'établit ainsi :

Port-Vendres	3376.55€
Bélesta	949.75€
Palalda	615.00€

Bien entendu, il faut tenir compte des achats qui ont été réalisés pour approvisionner ces boutiques pour évaluer les bénéfices à dégager du montant des ventes.

La vente des livres s'est montée à 620€, ce qui représente environ 45 exemplaires. Un inventaire des stocks a été fait et il en reste encore plus de 1300 ce qui nous permettra encore de fonctionner sereinement pendant environ 27 ans !!! Et par rapport à la somme investie par l'association pour leur achat, il faudra attendre encore 6 ans pour rentrer dans nos frais !

Le problème que nous avons à résoudre est celui du stockage des cartons de livres. Actuellement, ils sont dans le garage de la présidente, mais il va falloir trouver une solution autre, car il peut y avoir des problèmes d'humidité voire de poisons d'argent... Toutes les idées que vous pourrez nous soumettre seront les bienvenues.

## ADHERENTS

Nous sommes actuellement 83 membres dans l'association et le montant des cotisations n'a jamais été aussi important : 1350€. Ce sera un gros challenge de faire mieux l'an prochain !

## LE CENTRE DE BELESTA

Le téléviseur en panne du centre de Bélesta a été remplacé en décembre dernier lors d'une visite effectuée par la présidente Jane Forsyth et le trésorier Gilbert Suk. Il est maintenant en place sur son tonneau ! Quoi de plus naturel pour une commune viticole !

Michèle Grau et Gilbert Suk sont allés lui rendre visite... Ils en ont profité pour faire le point avec monsieur Kuteni (directeur du Château-Musée), monsieur Louis Baills (président de l'association Château-Musée) et Guillaume (chargé notamment de la gestion de la boutique du centre d'interprétation Mackintosh). Les principaux points évoqués sont relatifs à l'évolution de notre coopération.

Les dirigeants de « Bélesta » ont bien voulu nous accorder une interview que vous trouverez ci-dessous.

**Question :** *Comment voyez-vous la place du centre d'interprétation Mackintosh intégré dans le musée de la préhistoire ?*

**Réponse :** C'est incontestablement une offre supplémentaire. Il y a des visiteurs qui viennent spécifiquement pour le musée et qui découvrent Mackintosh et réciproquement. Ces expositions se trouvent dans deux espaces

distincts et les visiteurs ont souvent de bonnes surprises.

Bélesta est un petit village situé idéalement sur le chemin de Mackintosh entre les vallées du Tech et de l'Agly. On pourrait penser que c'est un petit musée, mais au contraire c'est un grand ensemble qui a su tirer parti du cadre exceptionnel de son château

Les visiteurs nous demandent parfois des informations sur les ouvertures des autres centres et malheureusement, nous ne pouvons pas les renseigner efficacement. Il faudrait davantage de collaboration à ce sujet.

**Question :** *Qu'attendez-vous de la nouvelle équipe du conseil d'administration et quel message souhaitez-vous adresser aux membres de l'association CRMackintosh en Roussillon ?*

**Réponse :** Le point le plus important est que cette équipe assure une grande synergie entre les 3 centres ou plutôt entre les 5 sites en y incluant le musée de la préhistoire de Bélesta et le musée de la poste de Palalda. Il faut faire de la communication une priorité.

Le message aux membres de l'association est : « venez découvrir notre Château-Musée ! »



### **Informations pratiques :**

<http://www.musee-belesta66.fr/>

**Plein tarif :** 4.50 € - Tarif réduit : 3.50 € (enfants 12/18 ans, chômeurs, famille nombreuse, Pass Culture66, etc.)

Nous vous ferons part régulièrement des différentes manifestations organisées au Château-Musée.

### **Nous contacter**

**C.R.Mackintosh en Roussillon**  
Centre Culturel  
Place Castellane  
66660 PORT-VENDRES  
[CRMackintoshRoussillon@gmail.com](mailto:CRMackintoshRoussillon@gmail.com)

**Responsable publication : Gilbert SUK**

*Si vous souhaitez ne plus recevoir cette newsletter, faites nous le savoir en nous écrivant à l'adresse du siège social ou par courriel à l'adresse mail ci-contre.*

## ANNEXE : STATUTS ACTUELS DE L'ASSOCIATION

### STATUTS

#### ARTICLE 1<sup>ER</sup>

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour intitulé :

#### C.R.MACKINTOSH en ROUSSILLON

Cette association a pour but de faire connaître la vie et les œuvres de CHARLES RENNIE MACKINTOSH (1868-1928) en France comme à l'étranger par l'organisation de manifestations et initiatives culturelles (peinture, sculpture, musique, architecture) et d'échanges entre les Pyrénées Orientales et d'autres régions et pays. Sa durée est illimitée.

Elle a son siège : Centre culturel - Place Castellane - 66660 PORT- VENDRES

#### ARTICLE 2

Les moyens d'action de l'association sont : publications (tout média), conférences, musées, expositions, prix et récompenses, organisation de stages culturels.

#### ARTICLE 3

L'association se compose de :

- a) Membres d'honneur.
- b) Membres bienfaiteurs.
- c) Membres actifs ou adhérents.

Pour être membre, il faut être agréé par le Conseil d'administration.

La cotisation annuelle est fixée à 20 € et peut être modifiée à la baisse ou à la hausse par décision de l'Assemblée Générale.

Par contre, il est à noter que pour un couple qui souhaite adhérer à l'association le montant des deux adhésions sera ramené à 30€.

#### ARTICLE 4

La qualité de membre se perd par :

- a) la démission.
- b) Le décès.
- c) La radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non paiement de la cotisation ou pour motif grave après que l'adhérent incriminé ait été entendu et amené à fournir des explications.

### ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

#### ARTICLE 5

L'association est administrée par un conseil composé de 9 membres élus par l'assemblée générale parmi les membres de l'association et renouvelables par tiers chaque année.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres.

Il est procédé à leur remplacement définitif lors de la future plus proche Assemblée Générale.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé des :  
Président ou co-Présidents.  
Secrétaire.  
Trésorier.  
Eventuellement leurs adjoints.

#### ARTICLE 6

Le Conseil d'Administration se réunit une fois par trimestre et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou à la demande du quart de ses membres.

La présence d'un minimum de sept membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.

Si un membre est absent il peut donner procuration.

Il est tenu procès- verbal des séances.

Les procès verbaux sont signés par le Président et le secrétaire.

Tout membre du Conseil qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

#### ARTICLE 7

Les membres de l'association ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.  
Les frais avancés exclusivement au profit de l'association et réglés par un membre du bureau seront remboursés sur justificatifs.

#### ARTICLE 8

L'assemblée générale se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins de ses membres.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, la situation financière et morale de l'association.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'association.

#### ARTICLE 9

Les dépenses sont ordonnancées par le Président .L'association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par :

Le Président, le Trésorier ou le Secrétaire.

Le représentant de l'association doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

## **ARTICLE 10**

Il est tenu au jour le jour une comptabilité par recettes et par dépenses, et s'il y a lieu, une comptabilité analytique. Chaque établissement de l'association doit tenir une comptabilité distincte.

## **ARTICLE 11**

Les ressources de l'association sont constituées par :

1. Le montant des droits d'entrée et des cotisations.
2. Les subventions de la Communauté Européenne, du Conseil de l'Europe, des fonds internationaux, de l'Etat, des régions, des départements, des communes et de la communauté des communes.
3. Les dons manuels ainsi que les dons d'établissements d'utilité publique, les sponsorisations et les ventes.

## **CHANGEMENTS, MODIFICATIONS ET DISSOLUTION**

### **ARTICLE 15 – APPELS**

Le Président ou le secrétaire ou le trésorier doit faire connaître dans les trois mois à la Sous Préfecture tous les changements survenus dans l'administration ou la direction de l'association ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts.

Ces modifications et changements sont en outre consignés sur un registre spécial, côté et paraphé par le Sous-préfet.

Les registres de l'association et ses pièces de comptabilité sont présentées sans déplacement sur toute réquisition du Sous Préfet à lui même ou à son délégué ou à tout fonctionnaire accrédité par lui.

Le rapport annuel et les comptes-y compris ceux des comités locaux-sont adressés chaque année au Sous-Préfet de l'arrondissement.

### **ARTICLE 16- DISSOLUTION.**

La dissolution ne peut être prononcée que par l'assemblée générale convoquée spécialement à cet effet.

L'assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation. Elle attribue l'actif net conformément à la loi.

La dissolution doit faire l'objet d'une déclaration à la Sous Préfecture datée et signée par le Président, le secrétaire et le trésorier.